

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°80-208 du 25 Juillet 1980

chargeant le Camarade Aboubakar BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique de l'intérim du Camarade Manassé AYAYI, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pour compter du 25 Juillet 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980, portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter 25 Juillet 1980, le Camarade Aboubakar BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique assure l'intérim du Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 25 Juillet 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERIEKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 6 SGG 4 MIEPSP-MPSAE 6
Autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP-BN 6 BCP 2 SPD 2 JORPB 1.-